

JEU-CONCOURS DUBAIL GOLF

Article 1 : ORGANISATEUR ET PARTICIPANTS

En partenariat avec la société DUBAIL, la société RIO GRANDE S.A.S. (ci-après la « Société organisatrice ») dont le siège social est situé 10 rue des Moulins 75001 Paris et dont les coordonnées téléphoniques sont 01.53.26.82.00, inscrite au RCS Paris sous le n° 352 721 187, organise du 02 juillet 2018 à 12h00 au 31 août 2018 à 12h00, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Quiz Dubail Golf » (ci-après « le Jeu »).

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce Jeu-concours.

Article 2 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu «Quiz Dubail Golf » est constitué de dix (10) questions et d'une (1) question subsidiaire. Pour chacune de ces 10 questions, un choix multiple de trois réponses possibles est proposé. Une seule de ces trois réponses est correcte pour chaque question.

Le participant doit répondre correctement aux questions de la session, répondre à la question subsidiaire et remplir correctement le formulaire de participation pour participer au quiz qui désignant les gagnants. Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu (même nom, mêmes coordonnées, même email).

Pour valider leur participation, le participant doit se connecter sur le site internet <https://www.dubail-quiz-golf.com> (ci-après « le Site »), du 2 juillet 2018 à 12h00 au 31 août 2018 à 12h00, et remplir le formulaire de participation en ligne puis répondre aux questions.

Pour être valide, les participants devront compléter le formulaire en ligne présent au début du jeu en y indiquant : leur nom, leur prénom, leur e-mail, leur téléphone et leur âge. Ils devront aussi impérativement cocher la case « En cochant cette case, j'accepte le règlement. » La participation ne pourra pas s'effectuer si cette dernière case n'est pas cochée.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraîne la nullité de son bulletin de participation.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu pendant la période précisée à l'article 1 (même nom, même téléphone, même e-mail). Chaque personne souhaitant jouer devra se conformer aux instructions qui lui seront données sur le Site : <https://www.dubail-quiz-golf.com>. Les informations laissées sur le serveur Internet par la personne souhaitant jouer seront transmises à la Société Organisatrice, laquelle procédera aux dépouillements des résultats. Un joueur qui se serait créé plusieurs e-mails avec la même adresse et le même nom, serait disqualifié et ne pourrait prétendre au gain qui lui aurait été attribué.

Les inscriptions (e-mail + téléphone), contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du joueur.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

Il n'y aura qu'un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS

En cas de bonnes réponses de plusieurs participants, c'est la question subsidiaire qui fera le départage pour désigner les 34 (trente quatre) gagnants de deux billets d'entrée parmi les participants du Jeu concours en ligne ayant correctement rempli leurs formulaires de participation et correctement répondu aux questions en ligne. En cas de réponse similaire à la question subsidiaire parmi les gagnants, un tirage au sort sera effectué par l'huissier dépositaire du règlement pour le compte de la Société Organisatrice le 6 septembre 2018 à la SELARL Acta, étude d'huissiers de justice à Metz.

Chaque participant indiquera le jour où il souhaite venir à la Ryder Cup. Ces vœux remplis en ligne sur le formulaire du quiz (de 1^{er} à 6^{ème}) concernent les journées disponibles pour les billets de la Ryder Cup, qui seront attribués par l'organisateur en fonction des réponses se rapprochant au plus près de la question subsidiaire.

Le(s) gagnant(e)(s) sera(ont) informé(e)(s) directement par la Société Organisatrice, téléphone ou courriel, du lot qu'il(ils) aura(ont) gagné avant le 15/09/2018. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

Article 4 : PRÉSENTATION DES LOTS

A gagner dans l'ordre suivant :

Rang	Dénomination du lot (€)	Valeur unitaire du lot (€)	Nombre
1	2 billets d'entrée pour la Ryder Cup 2018	Valeur maximale de 160 euros TTC (cent soixante euros toutes taxes comprises)	34

Les 34 gagnants du lot n°1 (2 billets d'entrée pour la Ryder Cup 2018 le même jour) seront informés par téléphone ou par courriel avant le 15/09/2018. Ils devront confirmer sous 48h, par téléphone ou par courrier électronique, l'attribution de leur lot. En cas de non réponse dans les 48h, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la dotation ou de l'attribuer à un autre gagnant.

Les gagnants devront aller récupérer leur billet à la Boutique Dubail Champs-Élysées 71-73 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, aux heures et jours d'ouverture de la boutique. Leur lot leur sera remis sur présentation de leur carte d'identité ou de leur passeport en cours de validité.

Les billets d'entrée sont non cessibles, non échangeable, non remboursable, non reportable. Les frais de transport, les frais d'hébergement, de restauration, d'assurance, les dépenses personnelles et extra en général restent à la charge exclusive du gagnant. En aucun cas la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée si le gagnant perd ou endommage son billet d'entrée.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de force majeure empêchant les participants gagnants concernés de bénéficier de leurs billets d'entrée.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les billets d'entrée par des lots de valeur équivalente.

Dans le cas où la Société Organisatrice ne serait pas en mesure de fournir les billets d'entrée, sa responsabilité ne pourrait pas être engagée. La Société Organisatrice décline toute responsabilité

quant à la qualité et/ou à l'état des billets d'entrée lors de leur récupération. Les gagnants autorisent par avance la Société Organisatrice à utiliser à titre gratuit leur nom dans les messages presse et dans toutes les manifestations publi-promotionnelles liées à ce Jeu, sur tout support de communication.

Article 5 : REMBOURSEMENT

Ce Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. La demande devra en être faite de façon écrite à l'adresse suivante :

RIO GRANDE SAS
JEU-CONCOURS DUBAIL GOLF
10 rue des Moulins
75001 PARIS

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement leurs noms, prénoms, adresses complètes, le Jeu concerné, et la photocopie de la facture détaillée de téléphone, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication.

Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement. La participation au Jeu n'a pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone. Les demandes de remboursement de connexion seront honorées dans un délai de quatre semaines à partir de la réception de la demande écrite. Ce remboursement est limité à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 6 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute participation à ce Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans sa totalité.

Les enregistrements électroniques effectués sur les Sites du Jeu désignés à l'article 2 font foi jusqu'à preuve du contraire.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au Site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté. En cas de tel dysfonctionnement technique du Jeu ou du Site, la Société Organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la Session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez

l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, ...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, ...).

Toute information communiquée par les gagnants, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude ou si elle n'est pas conforme aux dispositions du présent règlement (seconde inscription d'un même participant, etc).

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu concours.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue :

- Si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet,
- Si un participant oubliait de saisir intégralement ses coordonnées,
- Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné),
- Si une défaillance technique (indépendante de la volonté de la Société Organisatrice) du serveur du Site du Jeu empêchait un participant d'accéder au formulaire de participation,
- En cas de panne électrique ou d'incident du serveur du Site du Jeu.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu, De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système informatique d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu concours se fait sous leur entière responsabilité.

Article 7 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les participants autorisent la Société Organisatrice à diffuser leur nom, prénom et commune de résidence du gagnant à des fins purement informatives. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore d'une limitation de son traitement. Le participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Il peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant privacy@riogrande.fr

Article 8 : MODALITES DE MODIFICATION DU JEU

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter modifier, prolonger, suspendre ou annuler le présent Jeu, sans préavis, en partie ou dans son ensemble. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le Site. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude d'huissier dépositaire du présent règlement. La date et l'heure du dépouillement et/ou tirage au sort pourront notamment être décalées. Par ailleurs, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment un éventuel retard dans la livraison du lot, ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le Jeu.

Article 9 : DEPOT ET COMMUNICATION DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès SELARL Acta, étude d'huissiers de justice à Metz via le site <http://www.reglementdejeu.com>. Il peut être consulté sur le Site <https://www.dubail-quiz-golf.com> et adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de : RIO GRANDE SAS, 10 rue des Moulins, 75001 Paris (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur sur simple demande).

Pour obtenir le remboursement des timbres utilisés, le participant devra adresser l'adresse du Jeu :

- Ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville)
- Joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RIP (Relevé d'Identité Postal).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies ou si la demande est effectuée par téléphone. Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai de quatre semaines à partir de la réception de la demande écrite. Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 10 : CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations ou réclamations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : RIO GRANDE SAS, 10 rue des Moulins, 75001 Paris, avant le 25/08/2018 (le cachet de la Poste faisant foi). Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable sous trente (30) jours, le participant pourra saisir au choix :

- la juridiction du lieu où demeure le domicile du défendeur
- la juridiction dont dépend son domicile